

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Berthierville tenue le 15 janvier 2018 à 19h30 à laquelle sont présents Madame la conseillère Isabelle Fontaine et Messieurs les conseillers Denis Darveau, Sylvain Destrempe, Claude Frappier et Alec Turcotte formant quorum sous la présidence de la mairesse Suzanne Nantel.

Est absent Monsieur le conseiller Denis Perreault.

Est également présent M. Lincoln Le Breton, directeur général et greffier.

A) CONSTATATION DU QUORUM

Madame la mairesse constate qu'il y a quorum.

B) INSTANT DE RÉFLEXION ET ALLOCUTION DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse invite les citoyens à un instant de réflexion.

2018-01-001

C) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour se décrit comme suit:

A) Constatation du quorum

B) Instant de réflexion et allocution de la mairesse

C) Adoption de l'ordre du jour

D) Adoption des procès-verbaux

D.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017

D.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2017 concernant l'adoption du budget 2018 et du programme triennal

D.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2017 concernant l'adoption du règlement de taxation pour l'année 2018

E) Présentation des comptes et du registre des chèques

F) Engagement de crédits (dépenses)

G) Présentation de l'état des activités de fonctionnement

H) Résolutions d'intérêt général

H.1 Entente Croix-Rouge

H.2 Travaux de stabilisation de la rive de la rivière la Chaloupe

H.3 Élaboration d'un plan d'action pour la réduction des débordements / Mandat à GBI

H.4 Rémunération des membres du Comité consultatif d'urbanisme

H.5 Société canadienne du cancer / Le Relais pour la vie d'Autray / Demande de commandite

H.6 Maison de la Famille Aux quatre vents / Prêt du chalet Laferrière

I) Dépôt de documents

J) Rapport des services

K) Avis de motion

K.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des Élus de la Ville de Berthierville

K.2 Avis de motion et présentation du projet de règlement modifiant le règlement 917-13 et ses amendements relatif au stationnement et à la circulation

L) Adoption de règlement

L.1 Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de règlement 748-192

Projet de règlement de modification au règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes de la zone 4-P-51

M) Affaires nouvelles

N) Période de questions

O) Levée de l'assemblée

15 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec l'ajout des points suivants sous l'item
« Affaires nouvelles » :

M.1 Financement dette à long terme / Concordance et courte échéance
relativement à un emprunt par billet de 769 700 \$

M.2 Autorisation pour des travaux de stabilisation en rive et littoral à la rivière
Chaloupe / Versement de la compensation financière

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D) ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-01-002

**D.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4
DÉCEMBRE 2017**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre
2017 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils
reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-003

**D.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7
DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT L'ADOPTION DU BUDGET 2018 ET DU
PROGRAMME TRIENNAL**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7
décembre 2017 à 19 h a été préalablement remise aux membres du conseil municipal
et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2017 à
19 h, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15 janvier 2018

2018-01-004

D.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2017 CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2017 à 19h30 a été préalablement remise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2017 à 19h30, tel que déposé.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-005

E) PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU REGISTRE DES CHÈQUES

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder au paiement de diverses dépenses reliées au fonctionnement des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'entériner le paiement des dépenses détaillées dans le « Journal des achats – Périodes 2017-11 et 2017-12 » préparé et déposé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, totalisant la somme de 1 429 534,20 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-006

F) ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

CONSIDÉRANT que dans le cours normal des opérations et de l'administration de la Ville, il y a lieu de procéder à l'acquisition de certains biens et services;

CONSIDÉRANT que la liste intitulée « Journal des achats en lot – Période 2017-12 » représente les dépenses encourues en décembre 2017 et qu'il y a lieu de la faire approuver par le conseil;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU:

D'autoriser le paiement des dépenses effectuées en décembre 2017 suivant le « Journal des achats en lot » préparé par la trésorière, M^{me} Sylvie Dubois, et déposé sur la table du conseil, totalisant une somme de 64 773,90 \$.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

G) PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

- Aucun dépôt de l'état des activités de fonctionnement pour la séance du 15 janvier 2018

H) RÉOLUTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

2018-01-007

H.1 ENTENTE CROIX-ROUGE

CONSIDÉRANT que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.-3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., C.C.-19), et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

CONSIDÉRANT que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (*Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE*), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la mairesse et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Berthierville, une entente de trois (3) ans pour l'aide aux sinistrés avec la Société canadienne de la Croix-Rouge, division Québec.

QUE le conseil municipal s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2018-2019 : 0,16 \$ par capita
- 2019-2020 : 0,16 \$ par capita
- 2020-2021 : 0,17 \$ par capita

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15 janvier 2018

2018-01-008

H.2 TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE DE LA RIVIÈRE LA CHALOUPE

CONSIDÉRANT que par la résolution numéro 2017-02-035, le conseil municipal de la Ville de Berthierville est allé en appel d'offres sur invitation écrite relativement à des travaux de stabilisation de la rive de la rivière la Chaloupe et ce, auprès des entreprises suivantes :

- Les Entreprises Berthier inc.
- Excavation Clément Moreau inc.
- Transport Casco inc.
- Les Entreprises L. Laporte de Bayonne inc.
- Alide Bergeron et fils Itée

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture de soumissions effectuée après 11 heures le 8 janvier 2018, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT AVANT LES TAXES
Les Entreprises Berthier inc.	99 155 \$
Alide Bergeron et fils Itée	86 930 \$

CONSIDÉRANT la recommandation datée du 8 janvier 2018 émise par Stéphane Allard, ingénieur et agronome du Service d'ingénierie et des cours d'eau de la MRC de D'Autray, suite à l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 8 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que l'offre de Alide Bergeron et fils Itée, numéro de devis 2017-012 datée du 8 janvier 2018, est la plus basse soumission conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'octroyer à la compagnie Alide Bergeron et fils Itée le contrat relatif aux travaux de stabilisation de la rive de la rivière la Chaloupe, tel que détaillé dans leur offre datée du 8 janvier 2018, au montant de 86 930 \$ plus les taxes applicables.

D'autoriser une appropriation à l'excédent affecté d'un montant de 50 000 \$ et une appropriation à l'excédent non affecté du solde de la dépense nette encourue pour la réalisation des travaux ci-haut mentionnés.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-009

H.3 ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES DÉBORDEMENTS / MANDAT À GBI

CONSIDÉRANT que depuis 2014, le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) cherche à contrôler les débordements d'eaux usées dans la nature;

CONSIDÉRANT que pour obtenir de nouvelles autorisations de développements domiciliaires, le MDDELCC exige un plan de gestion des débordements avec mesures compensatoires;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée le 7 décembre 2017 par GBI relativement au plan de gestion des débordements;

15 janvier 2018

CONSIDÉRANT la proposition de services et d'honoraires professionnels afin d'élaborer ce plan de gestion des débordements;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont discuté de ce dossier lors du comité de travail tenu le 8 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition de services et d'honoraires professionnels déposée par GBI, numéro 05-GC-17751, datée du 12 décembre 2017 relativement à l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction des débordements avec une enveloppe budgétaire estimée à 15 000 \$ plus les taxes applicables.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-010

H.4 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT que le conseil a adopté le règlement numéro 920 relatif au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'à l'article 19 de ce règlement, le conseil doit fixer par résolution l'allocation de présence des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la dernière rémunération a été fixée par la résolution 2012-01-011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Alec Turcotte,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

QUE l'allocation de présence versée aux membres du CCU, excluant le représentant du conseil municipal, pour chaque assemblée ou réunion du Comité consultatif d'urbanisme soit fixée à 40 \$ par membre.

QUE cette résolution remplace la résolution 2012-01-011.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-011

H.5 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER / LE RELAIS POUR LA VIE D'AUTRAY / DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT la demande de commandite datée du 1^{er} décembre 2017 de la Société canadienne du cancer quant à la tenue de l'évènement *Le Relais pour la vie d'Autray* qui se tiendra le 26 mai 2018 à l'école Pierre-de-Lestage.

CONSIDÉRANT la politique de dons et de commandites aux organismes à but non lucratif (OBNL);

CONSIDÉRANT que la demande à l'égard de la tenue de l'évènement *Le Relais pour la vie d'Autray* sur le territoire de Berthierville pour une durée d'une journée respecte les objectifs de la Politique tout en assurant une visibilité au niveau local;

CONSIDÉRANT que la Ville participe par le prêt d'équipements à cet évènement;

15 janvier 2018

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

D'accorder une commandite à la Société canadienne du cancer au montant de 200 \$ pour la tenue de l'évènement *Le Relais pour la vie d'Autray* qui se tiendra le 26 mai 2018 à l'école Pierre-de-Lestage.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2018-01-012

H.6 MAISON DE LA FAMILLE AUX QUATRE VENTS / PRÊT DU CHALET LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT que l'immeuble propriété et occupé par la Maison de la Famille Aux quatre vents a fait l'objet de vandalisme causant des dommages importants;

CONSIDÉRANT que cet organisme doit continuer à desservir la population berthelaise et qu'à cette fin, il doit avoir accès à un local;

CONSIDÉRANT qu'à cette période de l'année, le chalet Laferrière est peu utilisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,

ET RÉSOLU :

De prêter à titre gratuit une partie du chalet Laferrière à la Maison de la Famille Aux quatre vents et ce, pour une période approximative de trois mois. Les frais de conciergerie seront à la charge de la Maison de la Famille Aux quatre vents;

Les frais de déneigement, électricité et chauffage seront assumés par la Ville de Berthierville;

Une preuve d'assurance comme locataire occupant est exigée à la Maison de la Famille Aux quatre vents;

Ce prêt constitue la contribution financière de la Ville de Berthierville à cet organisme.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

I) DÉPÔT DE DOCUMENTS

- **Aucun dépôt de documents pour la séance ordinaire du 15 janvier 2018**

J) RAPPORT DES SERVICES

Madame la mairesse fait état du dépôt des rapports de services suivants :

- Rapport de pesées des déchets domestiques et de la collecte sélective du mois de décembre 2017
- Rapport du service de l'urbanisme pour le mois de décembre 2017
- Rapport d'activités de la Mairesse pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 décembre 2017

15 janvier 2018

K) AVIS DE MOTION

2018-01-013

K.1 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA VILLE DE BERTHIERVILLE

Monsieur le conseiller Alec Turcotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des Élus de la Ville de Berthierville.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

2018-01-014

K.2 AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 917-13 ET SES AMENDEMENTS RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Monsieur le conseiller Alec Turcotte donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement numéro 917-13 et ses amendements relativement au stationnement et à la circulation.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

L) ADOPTION DE RÈGLEMENT

**L.1 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
PROJET DE RÈGLEMENT 748-192**

Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes de la zone 4-P-51

Explication du second projet de règlement 748-192

Le Directeur général et Greffier, Monsieur Lincoln Le Breton explique le second projet de règlement 748-192.

Commentaires de la population

Aucune question ou commentaire.

2018-01-015

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 748-192

Second projet de règlement relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 relatif à la modification des usages et normes de la zone 4-P-51

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M^{me} la conseillère Isabelle Fontaine,
Appuyé par M. le conseiller Alec Turcotte,

ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement numéro 748-192 relatif à la modification du règlement de zonage numéro 748 dont l'effet est de modifier les usages et normes autorisés dans la zone 4-P-51.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

M) AFFAIRES NOUVELLES

2018-01-016

M.1 FINANCEMENT DETTE À LONG TERME / CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLET DE 769 700 \$

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Berthierville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 769 700 \$ qui sera réalisé le 6 février 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
894	237 800 \$
923	531 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 894 et 923, la Ville de Berthierville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Claude Frappier,
Appuyé par M. le conseiller Denis Darveau,

ET RÉSOLU :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 6 février 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 6 février et le 6 août de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et la trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019.	40 100 \$	
2020.	41 300 \$	
2021.	42 700 \$	
2022.	44 000 \$	
2023.	45 400 \$	(à payer en 2023)
2023.	556 200 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 894 et 923 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 février 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

15 janvier 2018

2018-01-017

M.2 AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE STABILISATION EN RIVE ET LITTORAL À LA RIVIÈRE CHALOUPE / VERSEMENT DE LA COMPENSATION FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT que suite aux glissements de terrain survenus à l'usine de traitement d'eau potable, des travaux de stabilisation doivent être effectués;

CONSIDÉRANT qu'une des conditions d'obtention du certificat d'autorisation du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs est le versement d'une compensation financière à La Fondation de la Faune du Québec;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. le conseiller Sylvain Destrempe,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le versement d'une compensation financière de 17 200 \$ à la Fondation de la Faune du Québec et ce, afin de respecter une des conditions d'émission du certificat d'autorisation.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

N) PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse demande aux citoyens s'ils ont des questions.

Des questions sont posées et les membres du conseil donnent les réponses appropriées.

2018-01-018

O) LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que tous les sujets de l'ordre du jour ont été discutés.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par M. le conseiller Denis Darveau,
Appuyé par M. le conseiller Claude Frappier,

ET RÉSOLU:

De lever la séance à 19 h 58.

Madame la mairesse Suzanne Nantel demande le vote.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Suzanne Nantel
Mairesse

Lincoln Le Breton
Directeur général et greffier

Je, Suzanne Nantel, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Suzanne Nantel
Mairesse